



Nos politiques environnementales

Nous nous engageons à déployer les plus grands efforts pour mettre en valeur le respect des exigences légales et environnementales en lien avec l'aménagement forestier durable. En conséquence, nous favorisons l'achat de produits certifiés selon le programme de certification FSC®.

Nous avons plusieurs objectifs à accomplir afin de pouvoir respecter notre engagement :

Promouvoir l'aménagement forestier durable.

Améliorer notre système de gestion de façon continue.

Impliquer nos fournisseurs dans la promotion de produits certifiés FSC®. Afin de pouvoir réaliser nos objectifs, nous prenons part à différentes actions :

- Maintenir un système de gestion conforme aux exigences de la chaîne de traçabilité FSC®.
 - Prendre l'engagement d'éviter de nous approvisionner en bois non contrôlé selon les catégories définies par le FSC®.
 - Ne pas utiliser du bois provenant de récoltes illégales.
 - Ne pas utiliser du bois provenant de récoltes en violation des droits traditionnels ou civiques.
 - Ne pas utiliser du bois provenant de récoltes effectuées dans des forêts où des hautes valeurs pour la conservation sont menacées par des activités d'exploitation.
 - Ne pas utiliser du bois provenant de récoltes dans des forêts naturelles converties en plantation ou en zone à usage non forestier.
 - Ne pas utiliser du bois provenant de forêts où sont plantés des arbres génétiquement modifiés.
 - Sensibiliser nos fournisseurs aux principes et aux exigences du FSC®.
 - Sensibiliser les employés à notre engagement.
 - Se positionner par rapport au protocole de Kyoto.
 - Participer à la campagne Passez au carbone propre chapeauté par le Conseil de l'industrie forestière du Québec.
-

FSC

Forest Stewardship Council® (FSC®) est une organisation non gouvernementale sans but lucratif. Elle a été créée en 1993 par un groupe représentatif de diverses organisations provenant de 25 pays. Ces organisations sont composées de groupes environnementaux et sociaux, de commerce du bois et du secteur industriel forestier.

Le FSC a établi des Principes et Critères de gestion forestière (FSC® P & C) qui déterminent ce qui constitue une bonne gestion forestière. Maxi-Forêt s'engage à respecter ces principaux critères afin de ne pas nuire à l'environnement.

Protocole de Kyoto

Le protocole de Kyoto est un traité international visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En vigueur depuis 2005, plus de 184 états signataires des membres de l'ONU respectent ce protocole afin de favoriser l'environnement et ses ressources naturelles.

Passez au carbone propre

Maxi-Forêt participe à la campagne chapeauté par le Conseil de l'industrie forestière du Québec afin de sensibiliser le public sur le potentiel audacieux et écologique des produits conçus à partir de matériaux renouvelables tels que le bois.

Valorisant le grain de bois autant dans les revêtements extérieurs que dans le gros bois d'œuvre et dans le plancher, la campagne Passez au carbone propre cherche à encourager la population à se tourner vers l'utilisation de produits faits à base de ressources naturelles afin de diminuer la pollution.

Réduisez vos coûts de consommation d'énergie

Réduisez vos coûts de consommation d'énergie

La structure du bois fournit une isolation thermique exceptionnelle, 10 fois supérieure à celle du béton et 400 fois supérieure à celle de l'acier. De plus, dans le protocole de Kyoto, il est reconnu que chaque mètre cube de bois utilisé comme produit remplaçant d'autres matériaux de construction réduit les émissions de CO2 dans l'atmosphère d'environ une tonne.

Habillez votre maison de bois pour lutter contre les changements climatiques et pour contribuer à l'économie québécoise.

